

Représentation électorale—Loi

siècle, celui-ci ne devrait certainement pas prétendre qu'il accordera à tous les députés un plus grand droit de parole.

Le gouvernement soutient que l'augmentation du nombre des sièges à la Chambre risque de nuire au principe de la représentation et que l'augmentation n'est pas nécessaire puisqu'on a mis sur pied un nouveau système. Monsieur le Président, la vérité c'est que les députés auront leur mot à dire dans la mesure où le gouvernement voudra bien les entendre. Je ne songe pas aux changements structuraux dont le leader parlementaire a parlé en présentant ce projet de loi. Je parle de l'attitude du gouvernement du Canada à l'égard des simples députés. On devrait se dire que plus on est de fous, plus on rit. Cela ne nous ferait pas de tort, bien au contraire, d'accroître le nombre des députés.

Hier soir, nous nous sommes entretenus avec les porte-parole du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Le gouvernement du Canada avait adopté une politique au sujet de laquelle il avait renseigné les ministériels la semaine dernière et les députés de l'opposition cette semaine. Avons-nous eu notre mot à dire sur ce qui s'est produit? Que peuvent en dire les députés de la Chambre des communes, les gens sans doute les plus qualifiés au pays pour décider des choses qui touchent les citoyens ordinaires? Nous recevons leurs lettres et leurs appels téléphoniques et nous savons ce qui ne va pas dans les programmes que le gouvernement présente à la Chambre.

Hier soir, on nous a dit que pour pouvoir travailler en vertu d'un programme du gouvernement, il faut avoir été en chômage pendant 24 des 30 dernières semaines. Les ministériels à qui on a annoncé la chose la semaine dernière ont su tout de suite que cela n'allait pas. Ils ont décelé toutes sortes de failles dans ce règlement, pourtant ils n'ont absolument rien pu faire. Ils se sont retrouvés démunis face à cela car il s'agissait de la politique du gouvernement du Canada, de la décision de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} Macdonald), un point, c'est tout. Les députés des deux côtés de la Chambre savent que ce règlement nuira aux jeunes et aux femmes et à tous ceux qui ont eu le courage d'accepter un emploi pour une période de sept semaines lors des sept derniers mois, car ces gens ne sont pas admissibles aux emplois ni même aux services des conseillers en main-d'œuvre. Les députés des deux côtés de la Chambre savent que ce n'est pas juste mais le règlement est maintenu.

Le leader à la Chambre prétend que le gouvernement a inauguré une nouvelle ère de participation des députés à la politique gouvernementale, mais ce n'est tout simplement pas vrai. Si le leader du gouvernement à la Chambre voulait accepter sérieusement toutes les recommandations du comité sur la réorganisation de la Chambre et même aller plus loin en permettant aux députés d'avoir leur mot à dire, ce serait un changement structurel. Nous parlons également de changement d'attitude du gouvernement.

Le leader du gouvernement à la Chambre a dit qu'il y a probablement déjà trop de députés à la Chambre et que les députés n'ont pas l'occasion de participer. On peut résoudre ce problème en procédant à un changement structurel et en changeant l'attitude du gouvernement du Canada. Ce n'est tout simplement pas vrai que c'est déjà fait. Il faudrait donner aux députés l'occasion de fixer eux-mêmes leurs attributions au

sein des comités de la Chambre. Il faudrait bien faire comprendre aux députés qu'ils sont chargés avant tout de représenter les gens de leur circonscription et qu'ils n'ont pas à hésiter à critiquer un ministre de leur gouvernement.

Vous savez ce dont je parle, monsieur le Président. Dans le régime parlementaire britannique, les ministériels critiquent les ministres. C'est la coutume dans la plupart des assemblées législatives du régime parlementaire britannique ou de ce qu'il en reste. Compte tenu de l'attitude du gouvernement et de la situation actuelle à la Chambre des communes, nous sommes en retard sur les autres assemblées législatives qui ont adopté le régime britannique. Le leader du gouvernement dit que le gouvernement a apporté certains changements et qu'il est par conséquent inutile d'augmenter la représentation, mais c'est un argument plutôt faible.

Si j'interviens, c'est tout simplement pour signaler . . .

Une voix: Venez-en au fait.

M. Baker: Le député dit «Venez-en au fait». Il n'a pas écouté très attentivement, de toute évidence. Le gouvernement vole un siège à Terre-Neuve et au Labrador. Demandez un peu aux députés de Terre-Neuve et du Labrador, peu importe de quel côté de la Chambre ils siègent, et ils vous diront qu'ils sont surchargés de travail. Le député rit. Pourquoi ne demande-t-il pas aux quatre députés conservateurs de Terre-neuve sur les sept qui se trouvent à la Chambre, s'ils ne sont pas complètement débordés. Le député hoche la tête. Il ne sait pas. Il ne comprend pas ce que c'est de représenter des régions où le taux de chômage est très élevé, où les députés, peu importe le côté où ils siègent, doivent répondre à des questions fondamentales. Les députés de ces régions, peu importe leur allégeance politique, doivent comparaître devant des commissions d'appel ou devant la Cour canadienne de l'impôt pour leurs électeurs. Ce sont eux qui reçoivent des appels d'électeurs qui leur demandent pourquoi ils n'ont pas été engagés dans le cadre d'un programme d'assistance sociale. Ce sont ces députés qui doivent répondre aux demandes de renseignements sur l'assurance-chômage, sur les pensions du Canada, sur les pensions d'invalidité ou sur les cas d'assistance sociale. Le député doit bien admettre qu'il faut une représentation plus forte et pas plus faible à la Chambre.

● (1220)

La raison invoquée par le leader à la Chambre est qu'il faut économiser de l'argent. Le gouvernement parle d'économiser de l'argent mais, comme nous l'avons signalé il y a une minute, il a donné un milliard de dollars pour renflouer une banque. En fait, la facture sera au total de 2.5 milliards.

Je pourrais vous citer d'autres exemples de l'incurie, des mauvaises décisions et du gaspillage dont nous avons été témoins depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Les ministres ont élargi leur effectif et le premier ministre a augmenté le sien de 54 p. 100, le portant à 120 personnes. Pourtant, le leader du gouvernement à la Chambre, ne veut pas accorder à Terre-Neuve et au Labrador un siège supplémentaire à la Chambre des communes sous prétexte d'économiser. Son argument n'est pas très logique.